

i Nous ne pourrons donner suite à cette réclamation que si une réponse satisfaisante est fournie à toutes les questions.

Nom de famille de l'employé		Prénom de l'employé	
Nom de l'employeur		Emploi	
N° de contrat/de groupe	N° de compte/de division	Catégorie	N° d'identification/de certificat

A. Information concernant la personne décédée

Nom	Prénom	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	La personne décédée était-elle: <input type="checkbox"/> assurée principale <input type="checkbox"/> conjointe <input type="checkbox"/> enfant à charge
Adresse - N°, rue	Ville	Province	Code postal	

! Pour les employés du Québec seulement

État civil de la personne décédée:

Célibataire Mariée Unie civilement Conjointe de fait Veuve

Séparée, date de la convention ou du jugement, s'il y a lieu (AAAA-MM-JJ) _____

Divorcée le (AAAA-MM-JJ) _____

Veuillez répondre aux questions ci-dessous et indiquer la date à laquelle le document a été produit, s'il y a lieu. La personne décédée avait-elle:

un testament*? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date (AAAA-MM-JJ) _____	un contrat de mariage? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date (AAAA-MM-JJ) _____	un contrat d'union civile? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date (AAAA-MM-JJ) _____	une déclaration d'hérédité*? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date (AAAA-MM-JJ) _____
--	--	--	--

des enfants à charge? Oui Non Si oui, précisez le nombre et leur âge: _____

* Voir définition au verso

1. Date du décès (AAAA-MM-JJ)	2. Lieu du décès	3. Cause du décès
4. Nom et adresse des médecins qui ont traité la personne décédée au cours des 2 dernières années		5. Le décès est-il le résultat d'un accident? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6. S'agit-il d'un suicide? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	7. Y a-t-il eu enquête du coroner relativement au décès? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
8. a) La personne décédée avait-elle déjà fait usage de tabac sous une forme quelconque? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	b) Quand avait-elle commencé à fumer? (AAAA-MM-JJ)	c) Quand avait-elle cessé de fumer? (AAAA-MM-JJ)
Indiquez toutes les périodes d'interruption du tabagisme		
9. La personne décédée détenait-elle d'autres contrats d'assurance vie avec Desjardins Assurances ou dans une caisse Desjardins? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants:		
N° de compte si caisse Desjardins	Nom du produit	N° de contrat/police
		N° d'identification/certificat

B. Identification du réclamant

Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	N° de téléphone à 10 chiffres Résidence
Adresse - N°, rue	Ville	Province	Code postal
		Travail	
N° d'assurance sociale (requis pour permettre la déclaration des intérêts imposables qui sont versés au bénéficiaire)		Adresse de courriel	

À quel titre faites-vous cette réclamation?

Bénéficiaire désigné Liquidateur de la succession / Exécuteur testamentaire Conjoint Fiduciaire ou tuteur d'un enfant mineur

Autre, veuillez préciser: _____

DÉPÔT DIRECT – Si vous souhaitez que vos prestations soient déposées directement dans votre compte bancaire, veuillez nous fournir un spécimen de chèque portant la mention « ANNULÉ ».

DÉCLARATION – Je déclare que toutes les réponses données sont complètes et véridiques.

X _____
Signature du réclamant

_____ Date (AAAA-MM-JJ)

Quels documents sont requis?

Assurance vie de base	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de l'employeur (Formulaire n° 12123F) • Déclaration du réclamant (Formulaire n° 02227) • Certificat de décès ou déclaration de décès produite par le directeur des services funéraires
Assurance vie facultative (si cette garantie d'assurance est prévue au contrat)	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de l'employeur (Formulaire n° 12123F) • Déclaration du réclamant (Formulaire n° 02227) • Certificat de décès ou déclaration de décès produite par le directeur des services funéraires • Déclaration du médecin traitant (Formulaire n° 14153F)
Assurance mort et mutilation accidentelles (si cette garantie d'assurance est prévue au contrat)	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de l'employeur (Formulaire n° 12123F) • Déclaration du réclamant (Formulaire n° 02227) • Certificat de décès ou déclaration de décès produite par le directeur des services funéraires • Déclaration du médecin traitant (Formulaire n° 14153F) • Rapport de police ou rapport d'accident • Verdict du coroner ou rapport d'autopsie

Nous acceptons les copies pour traiter votre réclamation. Vous n'avez donc pas à nous faire suivre les documents originaux. Si toutefois nous avons besoin des documents originaux, nous communiquerons avec vous.

Pour un décès survenu à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, les documents originaux sont exigés.

Nous ne vous retournerons pas les documents originaux, sauf si vous en faites la demande par écrit.

Qui doit remplir la Déclaration du réclamant?

Québec	
Bénéficiaire adulte	<p>Bénéficiaire</p> <p>S'il y a plus d'un bénéficiaire, chacun d'eux doit remplir une Déclaration du réclamant.</p>
Bénéficiaire adulte (ex-conjoint de l'adhérent)	<p>Bénéficiaire</p> <p>Fournir une copie du jugement de divorce incluant les mesures accessoires et une copie du testament, s'il y a lieu.</p>
Bénéficiaire mineur	<p>L'un des deux parents (tuteurs légaux)</p> <p>Joindre une copie du certificat de naissance de l'enfant sur lequel le nom des parents est indiqué.</p>
Bénéficiaire inapte	<p>Mandataire</p> <p>Fournir une copie de la preuve de l'homologation du mandat d'inaptitude par le tribunal.</p>
Succession	<p>Liquidateur de la succession</p> <p>Le liquidateur de la succession peut remplir la Déclaration du réclamant seulement si la succession a été désignée comme bénéficiaire.</p> <p>Si l'une des garanties d'assurance énumérées à la section « Quels documents sont requis? » est en vigueur depuis moins de 10 ans, ou si le montant total d'assurance réclamé est de plus de 100 000\$, veuillez fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une copie du testament notarié; ou - une copie du testament olographe ou devant témoins et une copie de la preuve de l'homologation de ce testament par le tribunal.
Succession lorsqu'il n'y a pas de testament	<p>Liquidateur de la succession</p> <p>Si l'une des garanties d'assurance énumérées à la section « Quels documents sont requis? » est en vigueur depuis moins de 10 ans, ou si le montant total d'assurance réclamé est de plus de 100 000\$, veuillez fournir une copie du contrat de mariage. S'il n'y a pas de contrat de mariage, veuillez fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une copie de la preuve de recherche testamentaire; - une copie de la déclaration d'hérité; et - une copie de la nomination de liquidateur.

Autres provinces ou territoires

Bénéficiaire adulte	<p>Bénéficiaire</p> <p>S'il y a plus d'un bénéficiaire, chacun d'eux doit remplir une Déclaration du réclamant.</p>
---------------------	---

DÉFINITIONS

Déclaration d'hérédité (au Québec seulement)

En l'absence de testament, c'est un document préparé par un notaire qui permet d'identifier la personne décédée, son état civil, son régime matrimonial, s'il y a lieu, et ses héritiers. Il peut également, en second lieu, servir à désigner le liquidateur de la succession. Il est utilisé auprès d'intervenants comme les banques, les caisses Desjardins, les compagnies d'assurances et les autorités gouvernementales.

Liquidateur de succession / Exécuteur testamentaire / Administrateur désigné par le tribunal

Personne désignée par le testateur, par le tribunal ou, dans certaines provinces, par les héritiers pour procéder à la liquidation d'une succession.

Testament

Acte révocable par lequel une personne (appelée testateur) détermine comment ses biens seront dévolus à son décès. Le testament doit revêtir une des formes prévues dans la loi, soit olographe, devant témoins ou notarié (au Québec seulement).

Testament devant témoins

Testament :

- écrit par le testateur ou un tiers; et
- daté et signé par le testateur ou un tiers, selon la province, en présence de deux ou plusieurs témoins.

Il doit être vérifié par le tribunal au décès du testateur.

Testament notarié (au Québec seulement)

Testament fait devant notaire et signé par le testateur, le notaire et un témoin. Il n'a pas à être vérifié par le tribunal.

Testament olographe

Testament entièrement écrit, daté et signé de la main du testateur. Il ne requiert aucun témoin. Il doit être vérifié par le tribunal au décès du testateur.

Testateur

Personne qui a rédigé un testament.